

## **SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1. Identificateur de produit**

**Nom commercial**

Micropur Forte MF 1T

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

#### **Utilisations identifiées**

##### **domaines d'application**

SU21 - Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

##### **Catégories d'utilisation [PC]**

désinfectant

PC8 - Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)

##### **Conditions d'utilisation recommandées**

pour désinfection de l'eau

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fabricant / fournisseur**

Katadyn Produkte AG  
Pfäffikerstrasse 37, CH-8310 Kemptthal  
Téléphone +41 44 839 21 11

**Service des renseignements**

Numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture  
Téléphone +41 44 839 21 11  
E-mail (personne compétente):  
info@katadyn.ch

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

**Renseignements en cas d'urgence**

Centre Suisse d'Information Toxicologique  
Téléphone 145 / +41 44 251 51 51

## SECTION 2: Identification des dangers

### Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

| Classes de risques et catégories des risques | Consignes en cas de danger | Méthode de classification |
|----------------------------------------------|----------------------------|---------------------------|
| Eye Irrit. 2                                 | H319                       |                           |
| Aquatic Chronic 1                            | H410                       |                           |

#### Consignes en cas de risques pour la santé

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Consignes en cas de risques pour l'environnement

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Indications complémentaires

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

Le mélange est classé dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS07



GHS09

#### Mot signal

Attention

#### Consignes en cas de risques pour la santé

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Consignes en cas de risques pour l'environnement

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Consignes de sécurité

##### Généralités

P102 Tenir hors de portée des enfants.

##### Prévention

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

##### Réaction

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

##### Evacuation

P501 Contenus / le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée remis.

#### Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

acide-adipique, troclosène sodique, dihydrate

### 2.3. Autres dangers

#### Effet(s) nocif(s) possible(s) sur l'homme et symptôme(s) éventuel(s)

EUH206 Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

---

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

non applicable

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux

| CAS No    | EC No     | Désignation         | [%]     | Classification - (CE) No 1272/2008<br>[CLP/GHS]                                                                                         |
|-----------|-----------|---------------------|---------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 124-04-9  | 204-673-3 | acide-adipique      | 25 - 50 | Eye Irrit. 2, H319                                                                                                                      |
| 497-19-8  | 207-838-8 | carbonate de sodium | 20 - 25 | Eye Irrit. 2, H319                                                                                                                      |
| 2893-78-9 | 220-767-7 | troclosène sodique  | < 10    | Ox. Sol. 2, H272 / Acute Tox. 4, H302 /<br>Eye Irrit. 2, H319 / STOT SE 3, H335 /<br>Aquatic Acute 1, H400 / Aquatic<br>Chronic 1, H410 |
| 7440-22-4 | 231-131-3 | Argent              | < 0,2   |                                                                                                                                         |
| 7631-99-4 | 231-554-3 | nitrate de sodium   | < 0,3   | Ox. Sol. 3, H272 / Acute Tox. 4, H302                                                                                                   |

---

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Remarques générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

Les symptômes d'intoxication peuvent eux aussi n'apparaître qu'après quelques heures, une surveillance médicale d'au moins 48 heures est donc indispensable.

#### Après inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

#### Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si les troubles persistent, consulter un spécialiste.

#### Après ingestion

Ne pas faire vomir.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune information disponible.

---

### **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyen d'extinction**

##### **Agents d'extinction appropriés**

mousse stable aux alcools  
produits extincteurs en poudre  
dioxyde de carbone  
eau pulvérisée

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

jet d'eau

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

Acide chlorhydrique (HCl)

Acide cyanhydrique (HCN)

Chlore (Cl<sub>2</sub>)

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

##### **Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Porter un vêtement complet de protection.

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

##### **Remarques diverses**

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

### **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

##### **Personnel non formé pour les cas d'urgence**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Tenir les personnes à l'écart et ne pas rester sous le vent.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Veiller à assurer une aération suffisante.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

Ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination.

##### **Remarques complémentaires**

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7.

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir chapitre 8.

Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

#### **6.4. Référence à d'autres sections**

Aucune information disponible.

---

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **Précautions lors de la manipulation**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Ne pas respirer les poussières.  
Maintenir les récipients hermétiquement fermés.  
Éviter la formation et le dépôt de poussières.  
Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés.

#### **Mesures générales de protection**

Éviter le contact avec les yeux et la peau.  
Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.  
Assurer une bonne aération des locaux.

#### **Mesures d'hygiène**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons.  
Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

#### **Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion**

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.  
Le produit n'est pas combustible.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

#### **Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs**

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

#### **Remarques relatives au stockage avec d'autres produits**

Ne pas stocker avec des acides.  
Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

#### **Informations diverses relatives aux conditions de stockage**

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

**Classe de** 11  
**stockage (RFA)**

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune information disponible.

---

## **SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

### **8.2. Contrôle de l'exposition**

#### **Protection respiratoire**

en présence de poussières, porter un masque anti-poussières fin

#### **Protection des mains**

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: caoutchouc butyle, 0,7mm, 480 Min.

Veuillez tenir compte des indications du fabricant de relatives à l'imperméabilité et à la longévité ainsi que des conditions spéciales qui règnent aux postes de travail.

**Protection des yeux**

Aucune mesure particulière si utilisation appropriée.

**Autres mesures de protection**

Aucune mesure particulière si utilisation appropriée.

**Dispositifs techniques appropriés de commande**

Éviter la formation et le dépôt de poussières.

Sans autre indication, voir point 7.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**aspect**

comprimés

**Couleur**

blanc

**Odeur**

caractéristique, piquante

**Seuil olfactif**

non déterminé

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

|                                          | Valeur                           | Température | à       | Méthode | Remarque                                   |
|------------------------------------------|----------------------------------|-------------|---------|---------|--------------------------------------------|
| <b>valeur pH</b>                         | 5,97                             | 20 °C       | 100 g/l |         | produit en émulsion dans l'eau.            |
| <b>point d'ébullition</b>                | non applicable                   |             |         |         |                                            |
| <b>Point de fusion</b>                   | 133 °C                           |             |         |         |                                            |
| <b>Point d'éclair</b>                    | non applicable                   |             |         |         |                                            |
| <b>Vitesse d'évaporation</b>             | non déterminé                    |             |         |         |                                            |
| <b>Inflammation (à l'état solide)</b>    | non applicable                   |             |         |         |                                            |
| <b>Inflammation (à l'état gazeux)</b>    | non déterminé                    |             |         |         |                                            |
| <b>Température d'inflammation</b>        | Aucunes informations existantes. |             |         |         |                                            |
| <b>Température d'auto-inflammation</b>   |                                  |             |         |         | Le produit ne s'enflamme pas spontanément. |
| <b>Limite inférieure d'explosibilité</b> | non déterminé                    |             |         |         |                                            |

|                                                                 | Valeur        | Température | à | Méthode | Remarque                 |
|-----------------------------------------------------------------|---------------|-------------|---|---------|--------------------------|
| <b>Limite supérieure d'explosibilité</b>                        | non déterminé |             |   |         |                          |
| <b>Pression de vapeur</b>                                       | non déterminé |             |   |         |                          |
| <b>Densité relative</b>                                         | 1,66 g/cm3    | 20 °C       |   |         |                          |
| <b>Densité en vrac</b>                                          | 0,85 kg/m3    |             |   |         |                          |
| <b>Densité de vapeur</b>                                        | non déterminé |             |   |         |                          |
| <b>Solubilité dans l'eau</b>                                    |               |             |   |         | se solubilise facilement |
| <b>Solubilité dans un autre produit</b>                         | non déterminé |             |   |         |                          |
| <b>Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)</b> | non déterminé |             |   |         |                          |
| <b>Température de décomposition</b>                             | non déterminé |             |   |         |                          |
| <b>Viscosité</b>                                                | non déterminé |             |   |         |                          |
| <b>Teneur en solides</b>                                        | 100 %         |             |   |         |                          |

#### Propriétés comburantes

Aucune information disponible.

#### Propriétés explosives

Le produit ne présente pas de danger d'explosion.

#### 9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune information disponible.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

### 10.4. Conditions à éviter

Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

### 10.5. Matières incompatibles

#### Matières à éviter

Dégagement de chlore au contact des acides.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.  
chlorure d'hydrogène (HCl)  
chlore  
dérivés chlorés

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

|                                            | Valeur/Evaluation                | Espèces | Méthode | Remarque |
|--------------------------------------------|----------------------------------|---------|---------|----------|
| <b>DL50 aiguë par ingestion</b>            | ca. 1400 mg/kg                   | rat     |         |          |
| <b>DL50 aiguë par contact avec la peau</b> | > 2000 mg/kg                     | lapin   |         |          |
| <b>Irritation de la peau</b>               | Irrite la peau et les muqueuses. |         |         |          |
| <b>Irritation des yeux</b>                 | Irritant.                        |         |         |          |
| <b>Sensibilisation de la peau</b>          | non sensibilisant                |         |         |          |

##### Remarques générales

Les données toxicologiques concernent la matière de base  
les données toxicologiques concernent le composant principal  
Le produit n'a pas été testé. Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

##### Effets toxiques sur l'environnement

|                | Valeur                 | Espèces            | Méthode | Evaluation |
|----------------|------------------------|--------------------|---------|------------|
| <b>Poisson</b> | CL 50 0,13 mg/l (96 h) | truite arc-en-ciel |         |            |
| <b>Daphnie</b> | CE 50 0,28 mg/l (48 h) | Daphnia magna      |         |            |

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

#### 12.4. Mobilité dans le sol



Aucune information disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

#### 12.6. Autres effets nocifs

##### Remarques générales

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Risque d'effet nocif pour les micro-organismes dans les stations de traitement des eaux résiduelles.

En raison de la toxicité du produit envers les organismes aquatiques, ne pas le rejeter dans le milieu collecteur.

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

Nocif pour les poissons et les bactéries.

Les données écologiques concernent la matière active.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Code déchets

16 05 07\*

##### Nom du déchet

produits chimiques d'origine minérale à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets dangereux.

#### Recommandations relatives au produit

Traiter dans un centre d'élimination pour déchets spéciaux, en respectant les prescriptions correspondantes.

Collecter les déchets dans des récipients appropriés, étiquetés et se fermant hermétiquement.

#### Recommandations relatives à l'emballage

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

#### Remarques générales

L'emballage partiellement vide doit être rapporté au point de vente ou remis à un centre de collecte pour déchets spéciaux. L'emballage vide doit être éliminé avec les déchets urbains.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

|                                          | ADR/RID                                                                                    | IMDG                                                                    | IATA-DGR                                                               |
|------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| 14.1. Numéro ONU                         | 3077                                                                                       | 3077                                                                    | 3077                                                                   |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (troclosène sodique) | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O. S. (troclosene sodium) | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (troclosene sodium) |

|                                                    | ADR/RID | IMDG | IATA-DGR |
|----------------------------------------------------|---------|------|----------|
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b> | 9       | 9    | 9        |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                    | III     | III  | III      |
| <b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>          | Oui     | Oui  | Oui      |

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Aucune information disponible.

**Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID**

Étiquette de danger 9

code de restriction en tunnel E

Produit ne est pas soumis aux prescriptions de l'ADR / RID en emballages <5 litres / <5 kg conformément à la disposition spéciale 375.

**Transport maritime IMDG**

MARINE POLLUTANT

Produit ne est pas soumis aux prescriptions de l' IMDG en emballages <5 litres / <5 kg conformément à la 2.10.2.7 IMDG.

**Transport aérien ICAO/IATA-DGR**

Produit ne est pas soumis aux prescriptions de l' IATA en emballages <5 litres / <5 kg conformément à la disposition spéciale A197.

**Informations diverses relatives au transport**

Marquage supplémentaire nocif pour l'environnement (symbole poisson et arbre) nécessaire.

---

## SECTION 15: Informations réglementaires

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Réglementation nationale**

**Classe de danger pour l'eau** 2 Polluant pour l'eau, propre classification

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

---

## SECTION 16: Autres informations

**Utilisation recommandée et restrictions**

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

**Informations diverses**

Les indications données ici sont basées sur l' état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

**Teneur des phrases H contenues dans le chapitre 3 (ne faisant pas référence à la classification du mélange!)**

- H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.